



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre*

Paris, le **06 AOUT 2020**

à l'attention de

Mesdames et Messieurs  
les présidents et directeurs des établissements  
d'enseignement supérieur,  
les présidents d'organismes de recherche,  
la présidente du centre national et les directeurs  
généraux des centres régionaux des œuvres  
universitaires et scolaires

*s/c*

Mesdames et Messieurs les recteurs de région  
académique  
et les recteurs délégués pour l'enseignement  
supérieur, la recherche et l'innovation

**Objet : Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation  
de la rentrée universitaire 2020 – version actualisée**

Le 11 juin dernier, je vous adressais une circulaire visant à organiser nos activités à compter de la rentrée prochaine.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire intervenue entre temps, j'ai demandé au haut conseil de santé publique si certains assouplissements pouvaient être apportés à ces premières orientations.

Sur le fondement de l'avis rendu par le HCSP le 7 juillet, et compte tenu de la modification apportée en conséquence le 27 juillet au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, les recommandations relatives à la rentrée ont donc été ajustées.

Ainsi, lorsque le respect de la distanciation n'est pas possible, parce qu'il ne permettrait pas de préserver les capacités d'accueil physique des établissements, les étudiants peuvent néanmoins être accueillis à la condition qu'ils portent un masque.

De manière générale, eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos même quand la distanciation physique y est respectée.

Ces ajustements devraient permettre que la rentrée puisse se faire dans toute la mesure du possible en accueillant dans les établissements le plus grand nombre d'étudiants possible. Les personnels souhaitent retrouver leur lieu de travail et leur relation directe avec les étudiants. C'est un souhait légitime que ces ajustements devraient faciliter.

Naturellement, nous devons aussi veiller à faire preuve de la plus grande responsabilité. Une seconde vague est possible et nous devons donc nous préparer à faire face à différents scénarios : une rentrée donnant une large place au présentiel grâce aux ajustements permis par la présente circulaire, ou, si la situation se dégrade, une rentrée laissant une place significative à de l'hybridation des enseignements afin de garantir à tous les étudiants l'accès à la formation tout en limitant la propagation du virus.

Les services de mon ministère, à commencer par les recteurs de région académique et les recteurs délégués pour l'ESRI, restent pleinement mobilisés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces orientations.



Frédérique VIDAL